



LEGENDE ESPACES VERTS CREEES :
Les essences seront définies ultérieurement, en accord avec la commune.
L'emplacement des arbres et arbustes ainsi que leur nombre sont donnés à titre indicatif.

- Arbres existants conservés
- Haies existantes conservées en l'état
- Haie existante conservée en l'état et formant la frange paysagère du lot 6 le long de la RD70d
- Haies existantes supprimées
- Arbres plantés :
 - Arbre de 1ère grandeur planté
 - Arbres locaux en mélange de 2ème et 3ème grandeur (tige ou cèpée) plantés
 - Arbre d'Alignement
- Surface plantée (couvre-sols, arbustes bas...) et/ou engazonnée des espaces collectifs.
- Franges paysagères constituées d'arbustes locaux en mélange à la charge de l'Aménageur
- Espaces Libres Plantés 1, 2
- Côtes de niveau TERRAIN NATUREL
- Côtes niveau TERRAIN PROJETE
- Talus

SCHEMA DE PRINCIPE DES ZONES D'ACCES / AIRES DE STATIONNEMENT PERMETTANT D'ACCUEILLIR 2 VEHICULES :

- à réaliser par l'acquéreur en béton balayé
- l'accès au lot ne peut être modifié qu'avec l'accord du lotisseur
- L'emplacement de l'aire de stationnement est donné à titre indicatif.

LEGENDE VOIRIE

- voie interne du lotissement en enrobé
- Circulations piétonnes en béton balayé
- Circulations piétonnes en stabilisé
- Sens de circulation
- Stationnement en revêtement perméable
- Stationnement PMR en revêtement adapté
- Servitude croisée de passage entre les lots 1 et 9
- Servitude de passage pour canalisation d'eaux pluviales en fond des lots 11 à 15. Largeur : 2 m.

LEGENDE CONSTRUCTIONS

- Zone d'implantation des constructions
- Bande d'implantation des façades sur rue des constructions principales, comprise entre 0 et 5 m par rapport à l'emprise de la Voie paysagère.
- Direction du faîtage de la façade principale de la construction.
- Limites privatives des lots
- Périmètre du lotissement
- Ligne HT existante supprimée dans le cadre du projet.
- Axe de la RD70d : Recul de 8 m minimum par rapport à l'axe de la RD70d
- Limites Zone PLU

REPARTITION DES TERRAINS A USAGE COLLECTIF OU PRIVE :

- Terrains réservés à des équipements ou des usages collectifs :
 - ELP 1, ELP 2, ELP 3, ELP 4, voirie, zones en enrobé, trottoirs (y compris bandes végétalisées), chemins, noues, stationnements, transformateur électrique

AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT DE 17 LOTS
"Au pied du Clocher"
Route du Lavoir 31380 SAINT JEAN LHERM

PERMIS D'AMENAGER

MAITRE D'OUVRAGE :

Les parcs aménageur
2 Boulevard d'Arcole
BAL 65
31 000 TOULOUSE
tél : 05 62 73 17 39

ARCHITECTE D.P.L.G / PAYSAGISTE :

Stéphanie Bordone
2 impasse de la Source
31 270 FROUZINS
tél : 06 74 40 45 58

BUREAUX D'ETUDES :

BECAD
5 rue de la Brèche
31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE
Tél : 05 61 87 84 64

PLAN DE COMPOSITION
Pièce complémentaire

PA 4	110	N° PLAN : 04	INDICE PLAN : A	Stéphanie BORDONE
	Date d'émission : 20.06.25		ECHELLE : 1/500	architecte D.P.L.G / paysagiste